

Plan de sortie du glyphosate

Quels usages, quelles alternatives en production de semences ?

Camille Guérin

Dans un contexte de réduction des produits phytosanitaires, l'utilisation du glyphosate est au cœur des débats, notamment depuis l'annonce d'un plan de sortie du glyphosate en 2018. Afin de mieux cerner les enjeux en production de semences, la FNAMS a mené une enquête pour recenser les différents usages de cet herbicide et les alternatives envisagées. Résultats.

Le 22 juin 2018, le gouvernement français lançait le plan de sortie du glyphosate, sur trois ans pour les principaux usages agricoles, et sur cinq ans pour l'ensemble des usages. Objectif : favoriser le développement des alternatives. Le glyphosate pourrait donc disparaître du paysage agricole français d'ici 2021, soit un an avant l'échéance de son autorisation dans l'Union Européenne, le 15 décembre 2022.

Depuis ces annonces, de nombreux travaux ont été engagés par les organismes publics concernés pour identifier les situations d'impasses phytosanitaires et trouver



Les alternatives au glyphosate envisagées par les producteurs de semences reposent sur des interventions mécaniques : travail du sol ou désherbage mécanique.

des solutions. Les alternatives identifiées sont progressivement répertoriées dans le Centre de ressources glyphosate (Encadré 1). Les filières, elles, recensent les usages agricoles du glyphosate et les alternatives existantes ou à développer. Dans l'Union Européenne et en dehors, l'approbation du glyphosate est aussi une source de débats. Plusieurs pays à travers le monde envisagent, ou ont déjà testé, une interdiction partielle ou totale de l'herbicide (Encadré 2).

Une enquête sur l'utilisation du glyphosate en production de semences

L'enquête menée par la FNAMS visait, d'une part, à identifier les situations spécifiques d'utilisation du glyphosate en production de semences, et d'autre part à recenser les alternatives envisagées par les producteurs. Pour cela, un questionnaire a été diffusé auprès des acteurs de la production de semences *via* la lettre

1 LE CENTRE DE RESSOURCES GLYPHOSATE RECENSE LES ALTERNATIVES

Dans le cadre du plan national de sortie du glyphosate, la cellule Recherche Innovation Transfert (RIT) a été mobilisée, afin d'identifier les alternatives existantes au glyphosate, d'en chercher de nouvelles et de les diffuser dans le Centre de ressources glyphosate. Cette cellule est constituée de l'INRA, de l'ACTA en tant que représentant des instituts agricoles et l'APCA comme représentant des chambres d'agriculture.

Accessible depuis le 1^{er} février 2019, ce centre de ressources est principalement destiné à des conseillers et directement consultable par les agriculteurs et le grand public. En complément, le centre propose des méthodes de gestion de l'enherbement et apporte des éléments économiques, agronomiques et écologiques pour les solutions répertoriées.

Le centre de ressources bénéficie d'un renforcement des actions d'accompagnement dans le cadre du programme EcoPhyto. Il est hébergé sur le portail EcoPhytoPIC, la plateforme destinée à la réduction et à l'amélioration de l'utilisation des produits phytosanitaires en Protection Intégrée des Cultures.

Au total, le Centre de ressources glyphosate regroupe actuellement plus d'une cinquantaine de ressources qui constituent des leviers à actionner pour les filières Grandes Cultures, Arboriculture, Viticulture, Cultures Légumières, et plus récemment pour les filières Tropicales et Horticoles.

Les ressources pour la filière Production de semences sont déclinées dans ces différents onglets par filières. Les alternatives mises à disposition sur la plateforme ne permettent pas encore de couvrir tous les usages du glyphosate actuellement, mais le contenu est amené à être enrichi au fur et à mesure que de nouvelles alternatives seront disponibles.

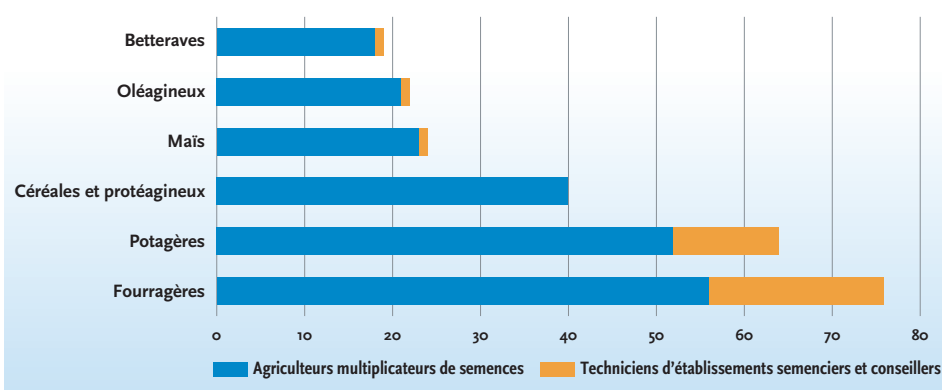
SAVOIR + : <http://ressources-glyphosate.ecophytopic.fr/home-glyphosate>

2 RENONCER AU GLYPHOSATE

Une démarche déjà envisagée et testée par plusieurs pays

En 2015, le Sri-Lanka est devenu le premier pays au monde à interdire totalement le glyphosate, avant de le ré-autoriser pour les plantations de thé et d'hévéa en 2018. Plus récemment, en avril 2019, le Vietnam a aussi interdit tout produit contenant du glyphosate. Dans l'Union Européenne, la France n'est pas le premier pays à décider de renoncer cet herbicide. En juillet 2019, l'Autriche a été le premier pays européen à interdire l'utilisation du glyphosate. Le glyphosate est aussi soumis à des restrictions dans d'autres pays européens. C'est le cas de la région de Bruxelles où il est interdit par principe de précaution, ou de l'Italie, où il est soumis à des restrictions d'utilisation dans les lieux publics.

Figure 1 – Nombre de répondants pour chaque groupe d'espèces multipliées (FNAMS, 2019)



d'information de la FNAMS le 1^{er} mars 2019, avec une relance le 29 mars 2019, touchant près de 3 000 destinataires.

Les participants étaient invités à répondre en ligne, en renseignant leur nom, leur statut (agriculteur multiplicateur de semences, technicien d'établissement semencier ou autre à préciser), les espèces multipliées sur l'exploitation, les situations pour lesquelles le glyphosate est utilisé (avec la possibilité de citer jusqu'à quatre situations) et les alternatives envisagées. Les questions étaient volontairement ouvertes, afin de recenser de manière précise les situations d'utilisation et permettre à chacun de s'exprimer sur les alternatives prévues en cas d'interdiction.

Les réponses ont été analysées individuellement afin d'assimiler les problématiques rencontrées. Les utilisations et les alternatives ont été regroupées par catégories.

148 témoignages recueillis

148 participants ont répondu à l'enquête, dont 111 agriculteurs multiplicateurs et 37 techniciens d'établissements semenciers et conseillers. Les participants ayant répondu à l'enquête étaient, pour la plupart, spécialisés en productions de semences, avec plus de quatre espèces multipliées en moyenne. Les informations recueillies ne permettent pas de catégoriser davantage les profils des participants à cette enquête

(taille moyenne des exploitations, répartition géographique...), mais les réponses concernent une grande diversité d'espèces multipliées (Figure 1).

Les résultats constituent une base de témoignages non négligeable, mais ne doivent pas être considérés comme représentatifs de l'ensemble des productions de semences. En effet, le nombre de participants reste à relativiser, au regard des 18 000 agriculteurs multiplicateurs en France.

Des usages diversifiés sur cultures porte-graine

Sur les 272 situations répertoriées (Tableau I), le glyphosate est principalement utilisé par les producteurs de semences avant implantation (Photo 1), en destruction des faux-semis (42 %) ou des couverts végétaux (6 %).

En production de semences, il ne suffit pas seulement de gérer l'herbement. Les lots de semences doivent répondre à des normes qualitatives et sanitaires, avec des normes de pureté spécifique imposant des seuils, voire l'absence totale de certaines graines d'adventices. Aussi, l'utilisation du glyphosate est également citée

Tableau I – Recensement des usages du glyphosate et des alternatives envisagées en production de semences (FNAMS, 2019)

	Alternatives envisagées										Total (Nb.)	Total (%)
	Travail du sol	Travail du sol avec labour	Désherbage mécanique (binage, éçimage...)	Désherbage mécanique ou Autres herbicides	Autres herbicides	Intervention manuelle	Désherbage mécanique ou thermique	Désherbage thermique	Couvert gélf	Aucune		
Situations d'usage du glyphosate												
Destruction des faux semis avant implantation	50	12	5	6	4					38	115	42
Destruction des couverts végétaux	5	2	4						2	3	16	6
Destruction des adventices vivaces ou difficiles	12	4			10	1		2		20	49	18
Destruction des adventices en prélevée	1		1	1	8	1		1		2	15	6
Destruction des adventices dans l'environnement		1	3			4	1			6	15	6
Destruction des adventices en période hivernal sur luzerne	1		4	8	9					9	31	11
Destruction des cultures porte-graine en fin de cycle	6	4		1	1					4	16	6
Epuration localisée dans les parcelles			4		1	3		1		3	12	5
Lutte contre l'orobanche du trèfle										3	3	1
Nombre de situations recensées	75	23	21	16	33	9	1	4	2	88	272	100



Fernand Roques / FNAMS

Serge Bouet / FNAMS

1 **Le glyphosate appliqué avant le repiquage des plants de betterave.**
 Sur betterave porte-graine, le glyphosate peut être utilisé avant le repiquage des plants, afin d'éviter le développement des adventices concurrentielles. Dans une enquête menée par la FNAMS en 2015, 38% des 86 agriculteurs multiplicateurs de betterave enquêtés utilisaient du glyphosate avant implantation.

2 **Trèfle violet infesté de rumex (environ 5 pieds/m²).**
 En sortie de couvert de maïs, le trèfle violet peut être sujet à des infestations de rumex. Or, la réglementation impose un maximum de 10 graines de rumex pour 25 000 graines de trèfle violet dans les lots de semences certifiés. Il s'agit de graines difficiles à trier et qui peuvent engendrer des pertes de semences conséquentes dans les lots d'espèces fourragères légumineuses.

Tableau II – Correspondance entre les usages du glyphosate recensés et les usages autorisés dans le Catalogue national des usages (FNAMS, 2019)

Destruction des faux semis, avant implantation	11015921	Traitements généraux - Désherbage - Zones Cultivées avant Plantation
	11015924	Traitements généraux - Désherbage - Avant Mise en Cultures
Destruction des couverts végétaux	11015932	Traitements généraux - Désherbage - Sur Cultures Installées (1)
Destruction des adventices vivaces ou difficiles	11015921	Traitements généraux - Désherbage - Zones Cultivées avant Plantation
	11015924	Traitements généraux - Désherbage - Avant Mise en Cultures
	11015932	Traitements généraux - Désherbage - Sur Cultures Installées (1)
Destruction des adventices en prélevée	11015932	Traitements généraux - Désherbage - Sur Cultures Installées (1)
Destruction des adventices dans l'environnement	11015903 15415932	Usages non agricoles - Désherbage - Allées, Parcs, Jardins et Trottoirs (PJT), Cimetières et Voies Jachères et cultures intermédiaires - Traitement des parties aériennes - Limitation des Pousses et Fructifications
Destruction des adventices en période hivernal sur luzerne	15455911	Légumineuses fourragères - Désherbage
Destruction des cultures porte-graine en fin de cycle	11015932	Traitements généraux - Désherbage - Sur Cultures Installées (1)
Épuration localisée dans les parcelles	11015932	Traitements généraux - Désherbage - Sur Cultures Installées (1)
Lutte contre l'orobanche du trèfle	10995900	Porte graine - Désherbage
	10995905	Porte graine - Légumineuses fourragères - Désherbage

(1) Usages transitoires ayant vocation à être remplacés progressivement au profit d'usages plus appropriés pour la gestion des LMR et la déclinaison des conditions d'utilisation.

pour la destruction des adventices vivaces et difficiles à éliminer comme les chardons, les chiens-dents ou les rumex (Photo 2) (18 % des cas), la destruction des adventices présentes dans l'environnement proche, comme les bordures de champs, afin d'éviter tout risque sanitaire ou de croisement indésirable (6 %) et la destruction des adventices en post-semis prélevée des cultures (6 %). Ces problématiques sont particulièrement importantes pour des cultures porte-graine dont le cycle peut être long, par rapport aux cultures de consommation. Le glyphosate est également employé pour des usages plus spécifiques aux productions de semences, tels que le désherbage

de la luzerne porte-graine en période de repos végétatif (11 %), la destruction de cultures porte-graine après récolte en fin de cycle pour éviter le salissement des parcelles (6 %), les épurations localisées pour les adventices les plus résistantes et difficiles à éliminer (4 %) et la lutte contre l'orobanche du trèfle (1 %). A noter que le glyphosate est aussi autorisé sur carotte porte-graine pour lutter contre l'orobanche, mais aucun répondant n'a mentionné cet usage (cas rare d'utilisation). Toutes les situations citées dans l'étude peuvent être associées à sept usages phytopharmaceutiques référencés dans le catalogue national des usages et autorisés pour le glyphosate. Il s'agit

principalement d'usages pour des traitements généraux ayant une portée plus large que la production de semences, avec quelques usages spécifiques porte-graine, notamment pour la luzerne et le trèfle (Tableau II).

Les alternatives envisagées par les producteurs

En fonction des sols, des productions et des équipements sur leur exploitation, les répondants perçoivent différemment la mise en œuvre d'alternatives, ce qui crée une forte hétérogénéité de réponses pour des situations équivalentes (absence d'alternative versus alternatives possibles, avec ou sans difficultés spécifiées).

Emmanuelle Laurent / FNAMS



3 Enherbement de liseron sur rang de haricot.

Le glyphosate est généralement utilisé après le semis et avant la levée des haricots, afin d'éviter la levée des adventices. En cas de salissement sur le rang, les adventices peuvent être particulièrement difficiles à éliminer. C'est le cas de cette parcelle de haricot infestée de liseron, une adventice problématique pour les récoltes.

Les alternatives évoquées reposent principalement sur des interventions mécaniques, combinant travail du sol et/ou désherbage mécanique (binage, écimage...). Les interventions herbicides ne sont pas exclues, notamment pour les parcelles difficiles ou présentant des infestations difficiles à enrayer (produits de chimie de synthèse ou biocontrôle). Quelques producteurs envisagent aussi de se tourner vers des technologies de

désherbage thermique (Tableau I). Dans certaines situations présentant moins de risques pour les cultures, comme la destruction des faux-semis avant implantation, le travail du sol apparaît comme la principale alternative envisagée, avec des réserves sur les impacts négatifs du travail profond du sol (cas des labours). En revanche, pour d'autres situations comme la destruction des adventices vivaces et difficiles à

éliminer, les avis sont plus partagés, oscillant entre les interventions mécaniques et l'appui d'herbicide(s) qui peut s'avérer indispensable. Dans tous les cas, la tendance reste à la réduction des produits phytosanitaires.

Dans ce contexte, la plupart des approches évoquées consiste à se placer dans une approche intégrée pour combiner les leviers agronomiques. Parmi les pistes mentionnées : une évolution des pratiques agricoles impliquant davantage le travail du sol (plus ou moins superficiel) ou l'acquisition de références pour modifier les dispositifs d'implantation (modification de l'écartement des rangs ou de la disposition des plants pour faciliter le passage d'outils, cultures sous couverts, cultures associées, semis décalés...).

Les difficultés associées à la mise en œuvre de ces alternatives

Les participants mentionnent qu'au moins une alternative est possible dans 68 % des cas, mais

Tableau III – Difficultés de mise œuvre des alternatives au glyphosate face à chacune des situations d'utilisation en production de semences (FNAMS, 2019)

	Nombre de situations				Nature des difficultés répertoriées (1 à 3 difficultés recensées par situation)							
	TOTAL	Avec aucune alternative envisagée	Avec au moins une alternative envisagée	Avec au moins une alternative et une difficulté envisagée	Surcoûts	Manque d'efficacité	Augmentation du carburant et des gaz à effet de serre	Impact négatif sur la vie du sol	Augmentation des produits phytosanitaires	Assèchement du sol et besoins d'irrigation supplémentaires	Difficultés en sols caillouteux	
Situations d'usage du glyphosate												
Destruction des faux semis avant implantation	115	38	77	28	12	9	7	6	4	4	1	
Destruction des couverts végétaux	16	3	13	4		1	2	2				
Destruction des adventices vivaces ou difficiles	49	20	29	15	8	8	3	1	1	1		
Destruction des adventices en prélevée	15	2	13	5	4	4	1					
Destruction des adventices dans l'environnement	15	6	9	1	1	1						
Destruction des adventices en période hivernal sur luzerne	31	9	22	12	9	6		1			3	
Destruction des cultures porte-graine en fin de cycle	16	4	12	6	2	3	2	2				
Épuration localisée dans les parcelles	12	3	9	4	2	2	1					
Lutte contre l'orobanche du trèfle	3	3	0	0								
Nombre de situations	272	88	184	75	38	34	16	12	5	5	4	
Pourcentage	100	32	68									

ils évoquent des difficultés pour 28 % de ces situations et n'envisagent pas d'alternative dans 32 % des situations (Tableau III).

Pour les 75 situations où des difficultés de mise en œuvre des alternatives sont mentionnées (jusqu'à trois difficultés par situation), les plus fréquemment citées sont le surcoût (38 cas) ou le manque d'efficacité (34 cas).

L'alternative la plus souvent envisagée repose sur le travail du sol. Dans ce cas, des réserves sont émises sur les risques de relevées d'adventices (salissement des sols), les risques de surcoût liés à l'augmentation des passages dans les parcelles (main d'œuvre, consommation de carburant, usures du matériel) ou les risques de modifications de la structure des sols (assèchement, tassement, érosion, vie des sols) en fonction des interventions réalisées, avec ou sans labour, et selon la nature des sols (Tableau IV).

Sur le plan technique, quelques réserves sont également émises, notamment pour les interventions de désherbage en sols caillouteux (4 fois). Dans ce cas, les alternatives reposent essentiellement sur la disponibilité et les coûts d'autres produits chimiques, les passages de vibroculteurs étant compliqués à mettre en œuvre en sols caillouteux.

Par ailleurs, les répondants s'interrogent sur l'impact de la mise en œuvre de ces alternatives sur le plan environnemental : augmentation des gaz à effet de serre liée à l'augmentation de la consommation de carburant (mentionné 13 fois), impacts des interventions sur la vie des sols (12 fois), risques d'assèchement des sols engendrant des besoins supplémentaires en irrigation (5 fois), risques d'augmentation de la consommation en produits phytosanitaires pour compenser la perte du glyphosate (5 fois). Des questions soulevées par les producteurs à prendre en compte pour mûrir la réflexion sur le développement d'alternatives.

Tableau IV – Difficultés répertoriées selon les alternatives envisagées (FNAMS, 2019)

Alternatives	Difficultés							TOTAL (Nombre)
	Surcoûts	Manque d'efficacité	Augmentation du carburant et des gaz à effet de serre	Impact négatif sur la vie du sol	Augmentation des produits phytosanitaires	Assèchement du sol et besoins d'irrigation supplémentaires	Difficultés en sols caillouteux	
Travail du sol	11	15	9	5		4	1	45
Travail du sol avec labour	3	1	5	7		1		17
Désherbage mécanique (binage, écimage...)	3	5					1	9
Désherbage mécanique ou Autres herbicides	5	1			2		1	9
Autres herbicides	12	11			3		1	27
Intervention manuelle	2	1						3
Désherbage mécanique ou thermique								0
Désherbage thermique	2		2					4
Couvert gélif								0
Aucune	3	16		1				20
TOTAL (Nombre)	41	50	16	13	5	5	4	134

Des situations d'impasses en absence de glyphosate

Sur les 111 agriculteurs ayant répondu à l'enquête, 12 d'entre eux, travaillant des espèces fourragères, potagères et/ou des céréales, ont mentionné l'éventualité d'arrêter les cultures porte-graine en cas de retrait du glyphosate : « *trop risqué avec les repousses d'adventices* », notamment « *sur le rang* » (Photo 3), pas d'interventions manuelles possibles en raison de « *charges de personnels trop importantes* », « *trop de risques pour la rotation* », « *pratiquement plus de produits homologués pour nos cultures spécialisés* », alternatives présentant des « *coûts trop élevés* » pour les cultures.

Ainsi, cinq producteurs de luzerne porte-graine envisagent d'arrêter la production en l'absence de glyphosate. Sur les 31 situations d'utilisation de glyphosate en période hivernale sur luzerne porte-graine, tous les producteurs ou presque évoquent une absence d'alternatives et/ou des difficultés liées au manque d'efficacité des alterna-

tives mécaniques et chimiques qui pourraient mettre en péril la production de semences de luzerne (soit 15 % des commentaires pour lesquels des difficultés ont été recensées). Il s'agit donc typiquement d'une situation qui pourrait déboucher sur une impasse.

En 2018, les cultures de luzerne représentaient 27 896 hectares, soit environ 7 % des surfaces de multiplication de semences (source GNIS). Il s'agit donc d'une espèce importante parmi les 152 espèces porte-graine cultivées en France.

De même, aucune alternative n'a été identifiée dans l'enquête pour la lutte contre l'orobanche du trèfle. En effet, il existe plusieurs produits efficaces pour des infestations faibles à modérées, comme le NIRVANA S, dont les substances actives (pendiméthaline et imazamox) ont été respectivement réapprouvées en 2017 et en 2018, mais le glyphosate est le seul produit efficace en cas de fortes infestations (*Bulletin Semences n° 199 - Orobanche sur trèfle : quelles solutions ?*).

Que faut-il retenir de cette enquête ?

Les résultats de cette étude ont permis de mettre en avant des situations variées et stratégiques d'utilisation du glyphosate en production de semences, couvertes par des usages phytopharmaceutiques ayant souvent une portée plus large que les cultures porte-graine.

Les situations rapportées ont permis de révéler l'importance des pratiques d'utilisation du glypho-

sate en production de semences, notamment pour répondre aux normes de qualité face au développement d'adventices et de plantes parasites particulièrement difficiles à maîtriser. Des utilisations jusqu'à présent sous-estimées.

Des alternatives opérationnelles ont été identifiées pour un certain nombre de situations. Elles reposent principalement sur des actions de travail du sol ou de désherbage mécanique, sans exclure des interventions chimiques en cas de situations plus complexes.

Toutefois, des situations d'impasse technique demeurent.

Sur luzerne porte-graine, le glyphosate est particulièrement stratégique pour les interventions spécifiques en phase de repos végétatif, en raison des risques

élevés de salissement des sols. Dans ce type de situation, les producteurs utilisent cet herbicide non sélectif et systémique, pour son efficacité, mais aussi parce qu'ils ne disposent pas d'alternatives suffisamment efficaces. Or, cette culture représentait 7 % des surfaces de multiplication pour les productions de semences en 2018. La perte du glyphosate pourrait donc avoir des répercussions conséquentes sur les productions de semences en France. Les informations ainsi recueillies constituent une base de données précieuse et un support pour échanger et communiquer sur les alternatives et les obstacles à surmonter en production de semences.

Un grand merci à l'ensemble des participants! ■

SAVOIR +

- Centre de ressources glyphosate - <http://ressources-glyphosate.ecophytopic.fr/home-glyphosate>
- Informations relatives à la ré-approbation du glyphosate dans l'Union Européenne - https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/glyphosate_en
- Orobanche sur trèfle : quelles solutions ? *Bulletin Semences* n°199 - Janvier-Février 2008 pages 27 à 30

Demande de plafonnement de votre cotisation FNAMS sur la récolte 2019

Vous savez que la cotisation volontaire sur votre récolte 2019 entraîne votre adhésion à la FNAMS pour l'année 2020.

Cette cotisation fait l'objet d'un plafonnement. Quelle que soit la surface totale de vos multiplications, elle est plafonnée à 700 €.

Nous ne pouvons pas appliquer automatiquement ce plafonnement, un même multiplicateur pouvant avoir simultanément plusieurs contrats pour plusieurs espèces, avec un ou plusieurs établissements.

La FNAMS vous reverse donc directement l'excédent de cotisation si vous justifiez d'un paiement supérieur à 700 €.

Pour en faire la demande, il vous suffit de compléter le formulaire ci-dessous et de l'adresser à la FNAMS, 74 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris.

Pour la bonne tenue de notre comptabilité, nous vous remercions de joindre à votre

demande, pour chaque espèce multipliée, la copie des bordereaux faisant apparaître la retenue de la cotisation FNAMS.

Rappelons que la réglementation sur la presse nous interdit d'inclure le montant de l'abonnement à Bulletin Semences dans la cotisation. C'est pourquoi les abonnements sont séparés et individuels.

Nom et prénom.
 Adresse
 Code postal Commune.

■ Semences potagères

Espèce : Poids payé (kg) :	Variété : Prix au kg :	Etablissement multiplicateur : Valeur de la récolte : €	Cotisation (1) : €
Espèce : Poids payé (kg) :	Variété : Prix au kg :	Etablissement multiplicateur : Valeur de la récolte : €	Cotisation (1) : €
Espèce : Poids payé (kg) :	Variété : Prix au kg :	Etablissement multiplicateur : Valeur de la récolte : €	Cotisation (1) : €

■ Autres espèces

Espèce : Nombre d'hectares :	Variété :	Etablissement multiplicateur :	Cotisation (2) : €
Espèce : Nombre d'hectares :	Variété :	Etablissement multiplicateur :	Cotisation (2) : €
Espèce : Nombre d'hectares :	Variété :	Etablissement multiplicateur :	Cotisation (2) : €

Rappel des taux sur la récolte 2019

- (1) 0,8 % de la valeur pour les potagères et florales
- (2) 8,45 €/ha pour les fourragères
0,7 % du chiffre d'affaires pour les betteraves
3,20 €/ha pour les céréales et les protéagineux

Total des cotisations FNAMS payées (hors TVA)	: €
Plafond de la cotisation pour la récolte 2019	: - 700,00 €
SOMME À REVERSER	: €

Certifié exact

A le
 Signature